

PROGRAMME DE FORMATION

Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon et appliquer des revêtements de sol extérieurs drainants

Parcours combiné de 10 jours — 70 heures, structuré en 2 domaines de compétence de 35 heures, dont un domaine certifiant (RS7037)

Intitulé	Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon et appliquer des revêtements de sol extérieurs drainants
Type d'action	Action de formation. Le parcours est structuré en deux domaines de compétence de 35 heures dont un seul — le domaine 2 — est sanctionné par une certification enregistrée.
Sanction — Domaine 1	Attestation de compétences « Appliquer les revêtements de sol extérieurs drainants » (35 h), délivrée par Lagoon Formations à l'issue d'une évaluation interne. Ce domaine ne débouche sur aucune certification enregistrée.
Sanction — Domaine 2	Certification RS7037 « Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon » (35 h), enregistrée au Répertoire spécifique, délivrée après réussite aux épreuves évaluatives devant jury.
Durée	10 jours — 70 heures (35 h domaine 1 + 35 h domaine 2)
Modalité	Formation en présentiel
Lieu	Centre de formation Lagoon Formations — Antibes (06)
Tarif	[Tarif à compléter] net de taxe.
Effectif	De [à compléter] à [à compléter] participants
Délai d'accès	2 semaines minimum à compter de la demande de formation
Mise à jour	02/09/2026

Périmètre de la certification et sanction du parcours

Périmètre de la certification

La certification RS7037 porte exclusivement sur le domaine de compétence 2 « Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon » (35 heures). Le domaine de compétence 1 « Appliquer les revêtements de sol extérieurs drainants » (35 heures) est sanctionné par une attestation de compétences délivrée par Lagoon Formations, à l'issue d'une évaluation interne, et ne relève d'aucune certification enregistrée au Répertoire spécifique ni au RNCP.

Le parcours donne lieu, dans tous les cas, à la délivrance d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis (article L. 6353-1 du Code du travail).

Présentation de la formation

Ce parcours combiné forme à deux savoir-faire complémentaires et très recherchés : la réalisation de piscines et de bassins naturels de type lagon et l'application des revêtements de sol extérieurs drainants (moquette de pierre).

Sur 10 jours, le participant acquiert la maîtrise de l'ensemble de la chaîne : diagnostic et préparation des supports, mise en œuvre du revêtement drainant, contrôle du terrassement et de l'implantation hydraulique, étanchéité EPDM, réseaux PVC et application des couches de revêtement du bassin.

Les 5 premiers jours (domaine 1) sont consacrés aux revêtements drainants et sanctionnés par une attestation de compétences. Les 5 jours suivants (domaine 2) sont consacrés aux bassins de type lagon et préparent au passage de la certification RS7037, dont les épreuves sont intégrées au parcours (jour 10).

Finalité de la formation

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- Repérer les composants, matériaux et désordres nécessaires à la préparation d'un chantier de bassins naturels de type lagon ou de revêtement drainant.
- Vérifier la conformité des ouvrages (terrassement, implantation, supports) aux spécifications techniques du référentiel.
- Exécuter les travaux d'étanchéité, de raccordement hydraulique et d'application des revêtements selon les règles de l'art.
- Sécuriser et structurer l'organisation du chantier afin d'optimiser la réalisation des opérations.

Objectifs pédagogiques

Domaine de compétence 1 — Appliquer les revêtements de sol extérieurs drainants (35 h)

Sanction : attestation de compétences délivrée par Lagoon Formations après évaluation interne. Ce domaine n'est couvert par aucune certification enregistrée.

Compétence 1.1 — Apprécier la qualité du support

- Détecter les non-conformités du support sur les 8 critères et justifier la décision de validation ou de rejet.

Compétence 1.2 — Préparer le support

- Décaper puis préparer le support afin d'assurer l'adhérence du futur système drainant.
- Traiter l'ensemble des désordres du support (fissures et défauts de planéité) conformément aux tolérances du référentiel.
- Positionner les dispositifs d'évacuation ainsi que les profilés de rive et de fractionnement selon les espacements et cotes du référentiel.

Compétence 1.3 — Mettre en œuvre le système drainant

- Contrôler les conditions d'ambiance et de stockage conformément aux exigences techniques des produits.
- Doser les composants de chaque mélange en respectant les quantités prescrites.
- Appliquer le mortier, le primaire, la couche de masse et le badigeon de finition selon les techniques et temps de séchage prescrits.
- Livrer un chantier propre et opérationnel, après finitions et mise en service, dans le respect des règles de l'art.

Compétence 1.4 — Entretenir et réparer le revêtement

- Repérer les signes de dégradation du revêtement à partir d'un examen visuel.
- Réaliser l'entretien courant, la reprise locale et la rénovation totale du revêtement en appliquant les techniques prescrites par le référentiel.

Domaine de compétence 2 — Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon (35 h)

Sanction : certification RS7037 « Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon », enregistrée au Répertoire spécifique. Compétences évaluées devant jury.

Compétence 2.1 — Implantation des éléments hydrauliques (calepinage)

- Identifier, parmi une liste de composants, le skimmer, la bonde de fond, les buses de refoulement et les buses de diffusion nécessaires au bassin.
- Positionner sur un plan de calepinage chaque élément hydraulique de façon à assurer un brassage homogène de l'eau, sans remous ni zone morte.

Compétence 2.2 — Contrôle du terrassement et de l'implantation

- Renseigner la fiche de contrôle du terrassement en complétant les 6 rubriques (forme, altimétrie, planimétrie, pentes, stabilité, compactage).
- Contrôler la forme, l'altimétrie, la planimétrie, les pentes, la stabilité et le compactage du sol selon les spécifications techniques.
- Vérifier la conformité de l'implantation des éléments hydrauliques avec le plan de calepinage établi.

Compétence 2.3 — Étanchéité de la membrane EPDM

- Identifier le type de scellement à réaliser (collage, bridage mécanique) en fonction de l'élément hydraulique à sceller.
- Réaliser le scellement de deux éléments hydrauliques différents en garantissant une étanchéité totale.

Compétence 2.4 — Réseaux hydrauliques (PVC)

- Identifier les éléments constituant le local technique ainsi que les types de PVC (souple, pression) et leurs colles associées.
- Réaliser deux collages PVC différents en garantissant une étanchéité totale du raccordement.

Compétence 2.5 — Application des couches (structure, finition, vernis)

- Renseigner la fiche de contrôle de la mise en œuvre du revêtement selon ses 5 rubriques.
- Confectionner les mélanges (quartz/résine, sable/marbre/résine) en respectant les quantités, l'ordre d'incorporation et les temps d'agitation prescrits.
- Appliquer la couche de structure et la couche de finition en respectant les épaisseurs minimales et maximales sur les 5 points de contrôle, en talochant une surface compacte, plane et régulière.

Objectifs communs aux 9 compétences

- Structurer l'implantation du chantier de manière à optimiser l'enchaînement des opérations.
- Appliquer les mesures de sécurité individuelles et collectives requises lors des opérations.

Public visé

La formation s'adresse aux maçons, carreleurs, pisciniers et paysagistes souhaitant élargir leurs compétences à la réalisation de bassins de type lagon et à l'application de revêtements de sol extérieurs drainants.

Prérequis

- Être un professionnel justifiant d'un titre professionnel ou d'une attestation de formation en tant que maçon, carreleur, piscinier ou paysagiste ;
- Ou justifier d'au moins 6 mois d'expérience en tant que maçon, carreleur, piscinier ou paysagiste.

Un entretien de positionnement est réalisé avant l'entrée en formation afin de vérifier l'adéquation du parcours au profil et aux prérequis du candidat.

Modalités et délais d'accès

Modalités d'inscription

L'inscription intervient à l'issue d'un entretien de positionnement. Pour vous inscrire, contactez Dominique OLOU au 07 63 10 24 56 ou par mail à contact@lagoon-formations.com.

Délai d'accès à la formation

2 semaines minimum à compter de la demande de formation. La date est fixée conjointement selon les disponibilités et le mode de financement mobilisé.

Tarif et financement

[Tarif à compléter] net de taxe. Un financement est mobilisable via votre OPCO, France Travail, la Région et d'autres financeurs publics ; nous vous accompagnons dans le montage du dossier.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les besoins d'adaptation (pédagogiques, matériels, techniques ou humains) sont à évoquer lors de l'entretien préalable à toute contractualisation. Contact du référent handicap : Armel OLOU, au 07 63 10 24 56 ou à contact@lagoon-formations.com.

Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

Formation assurée par un formateur expert en création de piscines et de bassins naturels de type lagon et en application de revêtements de sol drainants.

Moyens pédagogiques et techniques

- Cours magistraux
- Études de cas
- Démonstrations commentées
- Mises en situation pratiques sur un plateau technique : travaux pratiques réalisés en autonomie ou en binôme
- Alternance permanente entre séquences théoriques et pratiques
- Supports de formation remis aux participants

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Une feuille de présence est émargée par demi-journée par chaque participant et le formateur ; une évaluation de satisfaction est recueillie en fin de formation.

Tout au long de la formation, une évaluation formative est réalisée par les formateurs sur les deux domaines de compétence. Les évaluations conduisant à la sanction du parcours diffèrent en revanche selon le domaine concerné.

Évaluation du domaine 1 — revêtements de sol extérieurs drainants

L'évaluation des acquis du domaine 1 est réalisée en interne par l'organisme de formation, au terme du jour 5 :

- Mise en situation pratique sur plateau technique, évaluée par le formateur au moyen d'une grille critériée reprenant les compétences C1.1 à C1.4.
- Contrôle de connaissances portant sur le diagnostic du support, les conditions de mise en œuvre et les techniques d'entretien et de réparation.

Évaluation du domaine 2 — bassins naturels de type lagon

L'évaluation sommative permettant la certification RS7037 est effectuée par les membres du jury. Le jury évalue le candidat de la manière suivante :

- En fin de formation, une épreuve écrite est réalisée sous la forme d'un QCM de 50 questions ; le candidat réalise également un plan de calepinage. L'épreuve se déroule sous la supervision d'un membre du jury, chargé de la correction.
- Tout au long de la formation, le candidat remplit deux fiches de contrôle : a) contrôle du terrassement et b) contrôle de la mise en œuvre du revêtement. Elles sont transmises au jury, qui vérifie que les informations sont complètes, exactes, précises et exploitables.
- Lors d'un entretien avec les deux membres du jury, le candidat présente la maquette et les photos réalisées durant la formation. Le jury vérifie la qualité de la mise en œuvre du système ; les photos permettent de contrôler ce qui n'est pas visible sur la maquette, recouvert par les diverses couches.

Modalités d'obtention — Domaine 1 : attestation de compétences

Résultats attendus

Atteindre le niveau requis sur chacun des critères de la grille d'évaluation des compétences C1.1 à C1.4.

Évaluateur

L'évaluation est conduite en interne par le formateur en charge du domaine 1, sans intervention d'un jury extérieur.

Modalités de délivrance

À l'issue du domaine 1, Lagoon Formations délivre au participant une attestation de compétences « Appliquer les revêtements de sol extérieurs drainants » précisant les compétences acquises et la durée de l'action. Cette attestation est délivrée par l'organisme en son nom propre : elle ne constitue ni une certification enregistrée au Répertoire spécifique ou au RNCP, ni un titre professionnel, et n'ouvre pas de droit à une équivalence.

Modalités de certification — Domaine 2 : certification RS7037

Résultats attendus

Obtenir au moins 70 % des points possibles pour chacune des compétences évaluées du domaine 2 (C2.1 à C2.5).

Composition du jury

Le jury est composé d'un référent Lagoon Distribution Corporation et d'un juré extérieur ; ni l'un ni l'autre n'a participé à la formation du candidat.

Modalités d'obtention

À l'issue de la formation, si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves évaluatives du domaine 2, l'organisme de formation lui délivre le certificat correspondant à la certification RS7037, enregistrée au Répertoire spécifique.

En cas d'échec aux épreuves, le candidat conserve l'attestation de compétences du domaine 1 ainsi que l'attestation de fin de formation ; les modalités de représentation aux épreuves lui sont communiquées par l'organisme.

Qualité et indicateurs de résultats

Nos indicateurs de résultats sont publiés et mis à jour régulièrement :

- Taux de satisfaction des apprenants : [à compléter]
- Nombre d'apprenants formés : [à compléter]
- Taux de réussite à la certification RS7037 (domaine 2 uniquement) : [à compléter]
- Taux et causes des abandons : [à compléter]

- Taux d'insertion dans l'emploi : [à compléter]

Le domaine 1 n'étant pas certifiant, il ne fait pas l'objet d'un taux d'obtention de certification.

Contenu de la formation — progression pédagogique

Les modules 1 à 5 relèvent du domaine 1 (attestation de compétences) ; les modules 6 à 10 relèvent du domaine 2 (certification RS7037).

Journée	Contenu
DOMAINE 1 — Appliquer les revêtements de sol extérieurs drainants • 35 h • sanction : attestation de compétences (évaluation interne)	
Jour 1 C1.1 • C1.2	Module 1 — Diagnostic et préparation mécanique <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de détecter les non-conformités du support sur les 8 critères du référentiel et de décaper les surfaces afin d'assurer l'adhérence du futur système drainant.</i> • Accueil et cadrage • Diagnostic du support • Dépose et préparation mécanique
Jour 2 C1.2	Module 2 — Traitement des désordres et organisation du chantier <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de traiter les désordres du support (fissures, défauts de planéité) conformément aux tolérances du référentiel, de structurer l'implantation du chantier et d'appliquer les mesures de sécurité.</i> • Organisation du chantier en phase de préparation • Traitement des désordres du support (fissures, ragréage) • Sécurité en phase de préparation • Synthèse et consolidation
Jour 3 C1.1 • C1.2 • C1.3	Module 3 — Dispositifs d'évacuation et conditions préalables <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de positionner les dispositifs d'évacuation ainsi que les profilés de rive et de fractionnement, et de contrôler les conditions d'ambiance et de stockage.</i> • Révision • Profilés, arrêts de mur et évacuation (profilés de rive et de fractionnement, arrêts de mur, dispositifs d'évacuation) • Conditions préalables à la mise en œuvre (température du support, hygrométrie ambiante, météorologie)
Jour 4 C1.3	Module 4 — Confection des mélanges et application des couches <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de doser les composants de chaque mélange et d'appliquer le mortier, le primaire, la couche de masse et le badigeon de finition selon les temps de séchage prescrits.</i> • Organisation du chantier en phase de mise en œuvre • Confection des mélanges (mortier et primaire à base de résine, couche de masse à base de résine et de granulats, badigeon de finition) • Application des couches (mortier, primaire, couche de masse et couche de finition)

Journée	Contenu
Jour 5 C1.4	Module 5 — Mise en service, entretien et réparation <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de livrer un chantier opérationnel, de repérer les signes de dégradation et de réaliser l'entretien courant, la reprise locale ou la rénovation totale.</i> • Mise en service et sécurité (contrôle de fin de chantier, mise en service) • Diagnostic des pathologies • Entretien, reprise et rénovation (entretien annuel, ravivement, reprise locale et rénovation totale) • Évaluation interne des acquis du domaine 1 (mise en situation pratique et contrôle de connaissances) — délivrance de l'attestation de compétences
DOMAINE 2 — Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon • 35 h • sanction : certification RS7037 (jury)	
Jour 6 C2.2	Module 6 — Contrôle du terrassement et de l'implantation <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de contrôler la conformité d'un terrassement de bassin et de l'implantation des éléments hydrauliques selon les spécifications techniques.</i> • Accueil et cadrage • Exploitation de la fiche de contrôle du terrassement • Contrôle de la conformité du terrassement • Contrôle de l'implantation des éléments hydrauliques
Jour 7 C2.1 • C2.3 • C2.4	Module 7 — Implantation hydraulique, étanchéité et réseaux <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de définir l'implantation sur un plan de calepinage, de réaliser des scellements étanches sur la membrane EPDM et des collages PVC étanches.</i> • Identification des éléments hydrauliques • Élaboration du plan de calepinage • Étanchéité de la membrane EPDM • Réseaux hydrauliques PVC
Jour 8 C2.5	Module 8 — Application de la couche de structure <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de confectionner les mélanges et d'appliquer la couche de structure du revêtement en respectant les épaisseurs, l'homogénéité et la planéité requises.</i> • Exploitation de la fiche de contrôle du revêtement • Confection des mélanges • Application de la couche de structure
Jour 9 C2.5	Module 9 — Application de la couche de finition <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de confectionner le mélange de finition et d'appliquer la couche de finition en respectant les épaisseurs, l'homogénéité et la planéité requises.</i> • Confection du mélange de finition • Application de la couche de finition

Journée	Contenu
Jour 10 C2.3 • C2.4	Module 10 — Normes de collage, révisions et certification <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat consolide sa maîtrise des techniques de scellement et de collage, se prépare aux épreuves de certification et présente l'ensemble de ses compétences devant le jury.</i> • Approfondissement des normes et techniques de collage / scellement • Préparation à la certification • Épreuves de certification RS7037 (domaine 2)